Pour la montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°228 - juin 2012 - 5,50 €

DOSSIER

LES CLASSES DE DÉCOUVERTE À LA RECHERCHE D'UNE SECONDE JEUNESSE

● Les engagements du nouveau président de la République en faveur de la montagne

◄ Coup d'accélération pour l'accès au haut débit en zone de montagne

◄ Bilan plutôt satisfaisant pour la saison de ski 2011-2012

EDITO *Mon espoir pour un véritable engagement*

DR

Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées

« Le candidat François Hollande a répondu de façon claire à l'interpellation de l'ANEM. Le nouveau gouvernement va donc devoir aujourd'hui concrétiser les promesses du président élu.

A nous, Association nationale des élus de la montagne, après les élections législatives, d'être vigilants et actifs afin que les attentes des montagnards soient entendues : services publics (école, hôpital, gendarmerie) ; nouveau réexamen de la réforme territoriale avec mise en place d'une meilleure péréquation ; code de la montagne enfin remis à l'ordre du jour ; installation, sous la présidence du Premier ministre, d'un Conseil national de la montagne doté de véritables pouvoirs de décision, etc. La liste est longue mais notre volonté intacte.

D'ores et déjà, des demandes d'audience ministérielle ont été faites. Je suis sûre que nous serons – nous les montagnards – en capacité de nous faire entendre, tout particulièrement par celle qui a en charge la montagne, la ministre de l'Egalité des territoires.

Il est en effet de notre devoir de rappeler qu'il ne saurait y avoir d'aménagement du territoire réussi sans traitement harmonieux et équilibré de tous les territoires, dans le respect de leur diversité. »

NUMÉRO **228**

A LA UNE : Depuis plusieurs années, les parents d'élèves et le monde éducatif s'alarment de la réduction du nombre de classes de découverte. Fin avril, à Grenoble, un colloque organisé par l'ANEM et l'Association nationale des maires des stations de montagne a inventorié les causes de cette baisse. De nombreux spécialistes sont venus apporter leurs témoignages et ont avancé des solutions pour inverser la tendance.

Photo : Benuch/Fotolia.com

3 : ACTUALITÉ
- *Les engagements du nouveau président de la République en faveur de la montagne*
- *Quelques-unes des priorités de l'ANEM*

11 : TOURISME
- *Précisions sur les procédures de classement des hébergements touristiques*
- *Bilan plutôt satisfaisant pour la saison de ski 2011-2012*

12 : AGRICULTURE
- *Une nouvelle circulaire pour la modernisation des bâtiments d'élevage*

13 : EUROPE
- *Le Comité des Régions juge trop timorée la future politique agricole de l'Union européenne*

14 : NUMÉRIQUE
- *Coup d'accélération pour l'accès au haut débit en zone de montagne*
- *Serge Pilicer : « Pour 95 % des élus ruraux l'accès au très haut débit est la priorité à moyen terme. »*

15 : VIE DE L'ANEM
- *L'ANEM entendue sur les signes de qualité des produits de montagne*
- *L'élu du mois : Max Raspail*

PAGE 6 : L'ACTU DES MASSIFS

7. DOSSIER
Mobilisation pour les classes de découverte

Les classes de découverte réclament une nouvelle impulsion • *Questions à Gilles Balesta : « Nous devons anticiper nos difficultés économiques »* • Ce que demande l'ANEM • *La SNCF montrée du doigt* • Tribune libre à Guy Chaumereuil : « La montagne aime-t-elle les jeunes ? » • *Claude Comet : « L'urgence, c'est maintenant ».*

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26

Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel

Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra

Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)

Communication
Olivier Lamoureux

Dessins
Dom

Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris

N° de commission paritaire
0114G84199

ISSN
0296-7987

Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : juin 2012

Les engagements du nouveau président de la République en faveur de la montagne

Au mois de mars, Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo, président et secrétaire générale de l'ANEM, ont interrogé les candidats à l'élection présidentielle sur les thèmes qui préoccupent les élus de la montagne. François Hollande, le nouveau président de la République, a placé sa réponse sous l'angle de son attachement à la cause de la montagne : « une valeur essentielle, une richesse majeure de notre territoire et même une chance, tant sur le plan patrimonial qu'économique, et à ce titre, elle mérite une attention particulière », a-t-il témoigné.

DR

FRANÇOIS HOLLANDE

François Hollande : *« La montagne mérite une attention particulière »*

Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire générale,

Je pense que la diversité territoriale fait notre richesse. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé un nouveau pas en avant vers plus de décentralisation, une territorialisation de l'action publique qui libérera la créativité des territoires, en permettant notamment aux Régions d'adapter les lois de la République aux spécificités locales.

Je ne crois pas au traitement uniforme. Il faut au contraire savoir tenir compte des caractéristiques propres de chaque territoire : géographiques, économiques, sociales et culturelles. C'est parce que la montagne présente des spécificités particulières, des atouts, mais aussi des handicaps, qu'il est nécessaire de penser à elle à chaque fois que le Parlement légifère. L'Association nationale des élus de la montagne concourt à cet objectif depuis sa création. Elle devra continuer à le faire, et je veillerai à ce que la concertation redevienne sérieuse, fréquente et de qualité.

Les défis économiques et écologiques auxquels sont confrontés les territoires de montagne méritent une attention particulière. J'ai annoncé la création d'un ministère de l'Egalité territoriale qui aura vocation à se préoccuper de tous les territoires en situation de défi particulier.

Dans la République, je souhaite que tous les citoyens et tous les enfants soient égaux, et ce ministère aura pour objectif d'impulser toutes les politiques susceptibles de résoudre les inégalités.

J'ai annoncé le maintien du niveau des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, en même temps que le renforcement de la péréquation au profit des collectivités les plus démunies. Je pense, comme vous, que la faible densité peut être considérée souvent comme un facteur de charges supplémentaires. Toutefois, je ne souhaite pas entrer dans une logique de stigmatisation : certains territoires de montagne en déclin économique côtoient souvent des territoires plus riches et je souhaite que des dispositifs de péréquation horizontale soient mis en place par le Parlement pour éviter de trop grandes disparités au sein d'une même Région.

Je crois fermement que c'est localement que les meilleures solutions de développement sont imaginées : les richesses naturelles et patrimoniales, comme la biodiversité, devront nous pousser à innover dans la recherche, le commerce et l'exportation de nos savoir-faire. Le nouvel acte de la décentralisation aura cet objectif : libérer l'imagination et l'action des collectivités.

La Région. Dans mon esprit, la Région doit être en première ligne pour la préparation de l'avenir de l'espace régional, des entreprises et des salariés. A elle le développement économique et l'aménagement du territoire, afin d'en exploiter tout le potentiel. Il est facile de mesurer les incroyables ressources dont disposent les zones de montagne de notre pays grâce à leur patrimoine culturel, sportif et environnemental qui attire les touristes du monde entier. Les Régions le savent déjà. Elles investissent autant que possible dans les transports et elles ont fait la preuve, avec le concours des départements, de leur efficacité pour améliorer l'accessibilité de certains lieux isolés. Demain, la Région sera aussi partie prenante des politiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation, comme pour les saisonniers que l'on sait nombreux durant les périodes d'affluence touristique. De nouvelles compétences lui seront reconnues en matière d'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche. Elle aura donc un intérêt majeur à s'appuyer sur les richesses locales et la mobilisation de tous les acteurs pour développer les entreprises et l'emploi. Je compte beaucoup sur ce nouveau souffle et une action économique régionale modernisée.

Evidemment, au niveau national, les modalités techniques d'une adaptation de la loi du 9 janvier 1985, la création du code de la montagne prévu depuis 2006, comme toutes les mesures nouvelles susceptibles de présenter une réponse aux problèmes rencontrés par les territoires de montagne, seront mises à l'agenda. La grande concertation préalable à la rédaction du projet de « loi sur les territoires de la République, responsabilité et confiance » sera tout à fait adaptée à cet objectif. Il reviendra aux partenaires de définir leurs attentes, puis au Parlement de décider des détails de cette actualisation ➤

Les engagements du nouveau président de la République en faveur de la montagne

«Les territoires de montagne sont un atout pour la France et je souhaite qu'ils prennent une part très active dans le redressement de notre pays.»

Ministère de l'Agriculture

➤ compatibles avec les finances de l'Etat et des collectivités et les règles européennes.

La décentralisation. Vous l'aurez compris, le nouvel acte de la décentralisation a vocation à répondre au mieux aux enjeux spécifiques des territoires. Pour y parvenir, il sera nécessaire de rétablir le lien et la confiance entre l'Etat et les collectivités. Pour cela je souhaite créer un haut conseil des territoires (HCT). Ce sera une instance pérenne de dialogue permanent au sein de laquelle seront représentées les associations d'élus. Je compte beaucoup sur cette instance de dialogue pour restaurer des relations apaisées entre l'Etat et les collectivités territoriales. Dans les différentes hypothèses qui ont été imaginées pour la composition de ce haut conseil des territoires, il est prévu que, sous une forme restant à définir, les associations spécifiques puissent être entendues et associées aux travaux. Les instances de concertation existantes auront aussi vocation à travailler dans le même sens. Pour nos territoires demain, je veux supprimer les doublons et faire en sorte de ne jamais sacrifier les dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité en termes de propositions et de coordination de l'action publique.

S'agissant des programmes européens, je tiens d'abord à rappeler que l'enjeu primordial pour l'Europe est de retrouver le chemin de la croissance, et donc d'infléchir la politique menée jusqu'à maintenant au niveau des Vingt-Sept. La tâche est loin d'être facile. Mais je m'y emploierai avec force car j'ai la conviction que ce n'est pas au moyen de la seule rigueur que nous retrouverons les marges de créativité et d'innovation nécessaires à la relance de nos économies.

Au niveau national j'ai proposé de confier la gestion des enveloppes des fonds européens aux Régions, qui devront aussi s'assurer du bon emploi des fonds. Il leur reviendra donc d'animer cette nouvelle mission, de sorte que les territoires se saisissent des opportunités que représentent ces sommes. En cette période de disette budgétaire, je ne doute pas qu'ils s'organisent au mieux pour les valoriser.

Les services publics. En matière de services publics, j'ai annoncé la fin de la révision générale des politiques publiques (RGPP), et la restauration d'une approche pragmatique prenant en compte l'attente des citoyens.

Je connais la fracture territoriale qui frappe notre pays. La tendance est à l'accroissement des inégalités. Dans de nombreux endroits la détresse des habitants est réelle. C'est pourquoi je plaide pour une approche fine, qui laisse une large part à la concertation locale. Pour lutter contre les déserts médicaux par exemple, il faut qu'il y ait dans chaque territoire un réseau de pôles de santé de proximité. Ce besoin se fait particulièrement ressentir dans les zones montagneuses où les populations se trouvent parfois très éloignées d'un centre de soins. Cela vaut évidemment pour les services d'éducation, pour la poste ou pour la sécurité. Mais pour cela, je souhaite que nous fassions collectivement preuve d'un peu de créativité en matière d'organisation : il n'est pas exclu que certains services se regroupent pour partager des locaux ou encore que deux centres de santé soient organisés différemment d'un territoire à l'autre, selon les besoins des patients. Cela passera par un assouplissement des normes tout en visant le maintien de la qualité en matière de services au public. Pour y parvenir, je proposerai aux collectivités de signer ensemble des contrats de couverture du territoire en services publics et au public qui reposeront sur la mutualisation des moyens. Ce qui coûte cher dans nos territoires, ce sont les redondances dans les financements et les subventions, les procédures interminables, les services qui se doublonnent entre l'Etat et les collectivités, et parfois entre elles. Nous instaurerons un guichet unique d'instruction pour chaque politique. L'objectif est que nos concitoyens sachent qui fait quoi dans la République, ce qui permettra de garantir une meilleure justice entre les contribuables et entre les territoires.

La couverture numérique. Les modalités de la couverture numérique intégrale du territoire en très haut débit en dix ans sont évidemment à l'étude. Cela pourra se faire par le concours de l'Etat, des collectivités et des opérateurs. Je souhaite que la fibre soit déployée dans des lieux stratégiques, comme les services publics, les zones d'activités économiques et les points hauts à partir desquels le haut débit mobile peut prendre le relais et couvrir tout l'espace. La solution satellitaire représente pour certains territoires de montagne la seule solution à moyen terme. Le fonds national d'aménagement numérique sera ouvert aux collectivités concernées par la montagne pour l'accès à ces technologies, à condition qu'elles se regroupent pour former des ensembles dans lesquels la demande traitée sera suffisamment volumineuse.

Le développement économique. Les Régions auront des missions très claires en matière de

développement économique, et des directives pour considérer la montagne comme un atout économique et écologique. Elles seront encouragées à favoriser la mise en valeur des ressources naturelles et soutenir l'agriculture, la forêt, le tourisme et l'industrie, dans le respect des principes du Grenelle. La question du tourisme est cruciale pour notre économie et la consolidation du tourisme d'hiver et d'été, m'apparaît indispensable. Toutefois, en matière de tourisme, on sait que toutes les collectivités œuvrent à leur niveau et je suis favorable à des solutions spécifiques à la montagne, dont les territoires pourraient se saisir en fonction de leurs besoins : des dispositifs pour rénover l'immobilier de loisir ou pour favoriser le logement des saisonniers. Je serai aussi favorable à ce que de tels dispositifs soient imaginés dans le domaine énergétique – soutien aux filières émergentes – ainsi que dans les transports.

Les départements. Je n'oublie pas les départements qui verront leurs responsabilités renforcées en matière de solidarités sociales et territoriales. Le chantier du vieillissement et de la dépendance est colossal et dans les territoires de montagne, l'adaptation des services aux contraintes est une nécessité absolue. Pour cela, il faudra faire preuve d'anticipation. Je souhaite d'ailleurs que des associations comme l'ANEM contribuent à ce que les services de l'Etat et le gouvernement prennent la mesure des réalités quotidiennes vécues par nos concitoyens et par les agents dont la mission est de mettre en œuvre le service public.

Pour les services de transport que sont l'aérien et le ferroviaire, nous savons que si l'attractivité de la montagne existe, elle détermine l'attractivité économique des lignes de dessertes aériennes et ferroviaires et les opérateurs font en sorte de développer les services. La question est posée de la création de nouvelles infrastructures routières et ferroviaires et du maintien des dessertes économiquement déficitaires.

Dans l'immédiat, programmer de nouvelles infrastructures reviendrait à signer un chèque en bois. Ce n'est pas ma conception de l'engagement politique. J'ai choisi de présenter soixante engagements pour la France, dont je sais qu'ils sont réalisables en cinq ans. En matière ferroviaire par exemple, le défi des prochaines années sera d'assurer la réalisation des projets déjà lancés et le maintien des dessertes régionales et interrégionales existantes. Le défi est colossal.

L'équité territoriale. En conclusion, alors que la droite a traité le territoire à coups de promesses et d'appels à projet, je souhaite revenir à une logique plus respectueuse du travail des élus locaux et des agents. Je veux plus d'équité territoriale pour parvenir à l'égalité des chances. A ce jeu de la mise en concurrence, il y a eu de nombreux perdants. C'est à coup sûr privilégier les collectivités les mieux préparées, souvent les plus importantes, au détriment de celles qui ont moins de personnels, moins d'argent, moins d'entregent. Les territoires de montagne sont un atout pour la France et je souhaite qu'ils prennent une part très active dans le redressement de notre pays.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Hollande

QUELQUES-UNES DES PRIORITÉS DE L'ANEM

- La nécessité d'une politique nationale de la montagne, conformément aux déclarations des représentants de l'Etat faites en janvier 2012 devant le Conseil national de la montagne (CNM).
- La désignation d'un ministère à vocation transversale pour coordonner et relancer une véritable politique de la montagne ainsi que pour actualiser la loi du 9 janvier 1985.
- L'adaptation des dispositions générales de la réforme territoriale à la spécificité montagne, conformément à l'article 8 de la loi de 1985.
- Le renforcement des pouvoirs et des moyens des institutions (CNM, comités de massif…) et la prise en considération de l'avis de ces instances représentatives.
- La publication du code de la montagne, en application de l'article 79 de la loi du 5 janvier 2006.
- La désignation par l'ANEM des représentants des collectivités de montagne dans les instances dédiées.
- La prise en compte des spécificités territoriales par l'Union européenne en application de l'article 174 du traité de Lisbonne.
- La mise en place d'un sous-programme montagne au sein de la déclinaison nationale du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), afin d'identifier une politique montagne déclinée à l'échelle des massifs.
- Le maintien du niveau des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales.
- Le renforcement de la péréquation au profit des collectivités les plus démunies.
- La reconnaissance du territoire comme facteur de charge dans un contexte de faible densité démographique.
- L'aménagement du territoire, désenclavement et égalité d'accès aux infrastructures de transport.
- L'anticipation de l'impact et l'adaptation au changement climatique en montagne.
- Le soutien aux filières énergétiques durables.

VOSGES : LE LOUP DES VOSGES ÉLIGIBLE AUX TIRS DE RETRAIT

Depuis la parution au *Journal officiel,* le 10 mai, de l'arrêté fixant la liste des départements où les tirs de retrait peuvent être appliqués, les départements de la Haute-Saône, du Haut-Rhin et des Vosges figurent désormais dans la liste des douze départements français où sont autorisés les tirs de prélèvement de loups. L'Office national de la chasse avait préalablement confirmé l'existence de deux foyers de loups « de un à plusieurs animaux » dans les Vosges. Par ailleurs, les attaques ont repris dans le massif, en se déportant vers la plaine et Neufchâteau, de Grand à Lamarche. Un ou plusieurs loups ont attaqué des troupeaux et une quarantaine de brebis ont été tuées depuis Pâques. La préfecture des Vosges n'a pas encore pris d'arrêté d'autorisation de tir, souhaitant au préalable privilégier la concertation.

Contact : ONCFS Bulgnéville (88), tél. : 03 29 08 30 30

CORSE : VINGT-CINQ CHAUDIÈRES BOIS POUR LA CORSE

Afin de relancer la filière bois-énergie dans l'île, la collectivité territoriale de Corse (CTC), en collaboration avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et EDF, compte installer vingt-cinq chaudières à bois destinées à alimenter des collectivités. Il s'agit de chaudières de nouvelle génération utilisant des granulés de bois, avec chargement automatique et épuration des fumées.
Pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux du secteur du bâtiment (à l'origine de 42 % des émissions de gaz à effet de serre), la CTC avait décidé en 2010 de lancer un appel à projets régional pour la construction et la rénovation de bâtiments énergétiquement performants. Suite à ce bilan positif, l'ADEME, la CTC, l'Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) et EDF ont souhaité lancer un appel à candidatures intitulé « Vingt-cinq chaudières bois ». Cet appel s'adresse prioritairement aux collectivités locales et à l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics et privés, à l'exception des particuliers, et concerne l'installation de chaudières automatiques à bois et les équipements de mobilisation et de stockage de bois.
Plus d'info : http://www.corse-energia.fr

PYRÉNÉES : UN NOUVEAU PORTAIL POUR LA RANDONNÉE

Convaincus que « la randonnée est un secteur porteur dans les Pyrénées et qu'il y a un potentiel à développer », trois amis originaires de trois départements du massif (Benoît Templier des Pyrénées-Atlantiques, Thierry Dassy des Hautes-Pyrénées et Stéphane Murcia des Pyrénées-Orientales) ont mis au point un nouveau portail d'information permettant d'aborder et de s'informer sur tous les types de randonnées praticables à travers le massif : pédestre, vélo, VTT, équestre, en ville, rando-pêche… et même plongée sous-marine ! Leur blog d'information sur la randonnée dans les Pyrénées, d'est en ouest et sur les deux versants, est associé à celui d'une librairie et doté d'un lien qui renvoie sur un site de matériel de randonnée. Ils souhaitent à terme aboutir à la création d'un site à part entière (Escapade Pyrénées) qui proposera des séjours.
S'agissant d'un blog, l'originalité de la démarche est d'être participative. Les personnes qui mettront des articles sur *balade-rando* seront rétribuées via des réductions sur les produits de la librairie et du fournisseur de matériel. Le blog doit ainsi progressivement s'enrichir de conseils et de témoignages et comprendre une section vidéo.
Plus d'info : www.balade-rando-pyrenees.com

JURA : Des « e-Tricks » pour visiter la montagne autrement

Le syndicat mixte des Monts d'Or, gestionnaire de la station de ski de Métabief, dans le Doubs, soutenu techniquement et financièrement par le conseil général, propose depuis le début du mois de juin la location de « e-Tricks ». Ce sont des deux-roues écologiques adaptés aux terrains pentus, qui ressemblent à des VTT mais qui s'apparentent plus en réalité à des cyclomoteurs. L'« e-Tricks » a une autonomie de 40 km et se recharge sur des bornes électriques ou solaires installées sur les circuits. Sur le plat, ce véhicule homologué sur des voies ouvertes à la circulation peut rouler jusqu'à 40 km/h et est destiné à un public d'aventuriers à la recherche de sensations fortes et de communion avec la nature. Le syndicat mixte espère ainsi redonner vie à l'activité des deux-roues sur la station et plus largement développer le tourisme en dehors de la période hivernale.
Une première en France pour Métabief, station de moyenne montagne, qui pourrait donner des idées à d'autres qui souhaitent développer de nouvelles activités.
Plus d'info : www.tourisme-metabief.com

SMMO/ Quentin Cretin

ALPES : PREMIÈRES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA CUISINE DE MONTAGNE

L'Académie du goût et des traditions culinaires de Savoie et Interlud, organisateur d'événements, ont inauguré, les 26 et 27 mai, les premières rencontres internationales de la cuisine de montagne à Moûtiers (Savoie). L'objectif de cet événement était de faire partager les traditions montagnardes autour de la cuisine, du patrimoine et du folklore et de mettre en avant les produits du terroir. Plusieurs délégations italiennes, savoyardes et suisses se sont retrouvées, emmenées chacune par un chef cuisinier accompagné de ses élèves, de producteurs de fromages, charcuteries et vins, ainsi que d'un groupe folklorique. Au menu pour le grand public : des ateliers de cuisine et de pâtisserie, des ateliers dégustation, des conférences, un marché artisanal, des spectacles de groupes folkloriques, un concert à la cathédrale et un repas de gala. Cette première édition était parrainée par Guy Martin, chef du restaurant Le Grand Véfour, à Paris, et l'ensemble des opérations était coordonné par le duo des Meilleurs ouvriers de France (MOF) de Moûtiers, Alain Berne et Jean-François Fayolle, épaulés par les élèves des lycées hôteliers et les différentes associations moûtiéraines.

DR

Plus d'info : http://www.facebook.com/LesRencontresInternationalesDeCuisineDeMontagne

MASSIF CENTRAL : LE COMITÉ DE MASSIF S'INTÉRESSE À LA VALORISATION TERRITORIALE DES SAVOIR-FAIRE

La commission permanente du comité de massif du Massif central s'est réunie le 11 mai à la mairie de Bretenoux, dans le Lot, en présence de son président, René Souchon, également président du conseil régional d'Auvergne, et de Martin Malvy, président du conseil régional de Midi-Pyrénées. Le thème de travail de cette rencontre portait sur « Compétences et territoires », avec l'assistance du géographe Philippe Estèbe et de Hervé Danton, l'animateur de la Mecanic Vallée[1]. Le point a pu être fait sur les divers projets financés à travers le Massif central, grâce au programme qui lie les différentes Régions. Les débats ont porté sur la valorisation des ressources du massif tant au niveau des potentiels naturels que des services sociaux et environnementaux.
Plus d'info : www.gip-massif-central.org

(1) Système productif local (SPL) regroupant 136 acteurs du secteur de la mécanique de précision de l'Aveyron, de la Corrèze et du Lot.

MOBILISATION POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTE

« Relancer les classes de découverte, une voie pour accueillir des jeunes en montagne » : le titre du colloque organisé le jeudi 26 avril à Grenoble par l'ANEM et l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) avait été minutieusement choisi. A partir de leurs propres expériences et de leurs réflexions, les intervenants et les participants ont pu explorer le chemin qu'il reste à parcourir pour donner une seconde jeunesse aux classes de découverte et un réel dynamisme à la politique de séduction de la montagne envers les 15-25 ans. Aucune solution miracle n'était attendue mais l'objectif qui était de dégager de nouvelles impulsions a été largement atteint. Le colloque a été introduit par François Brottes, député de l'Isère et ancien président de l'Association, qui a rappelé l'action constante de l'ANEM en faveur des jeunes. Gilbert Blanc-Tailleur, président de l'ANMSM et maire de Saint-Bon-Courchevel, a, pour sa part, témoigné des bienfaits des classes de découverte et des classes de neige qui, selon lui, doivent rester des moments privilégiés de rencontre et d'apprentissage dans un environnement nouveau, un moment exceptionnel du temps scolaire.

REPÈRES

L'ÉTAT DES LIEUX

Il semble que la première classe de découverte, en fait une classe de neige, ait eu lieu en 1953 en Savoie pour trente-deux élèves. Toutefois, pour le centre de ressources et d'information des voyages scolaires ou extrascolaires (Keezam), la première classe de neige a été « inventée » en 1950 par Mlle Muller de Schongor, institutrice du cours privé Victor-Hugo à Paris. Elle aurait eu lieu du 9 au 30 mars 1950, au chalet « Les Bambinos », une maison de convalescence située à Praz-sur-Arly, en Haute-Savoie.

A partir de 1957, les séjours se sont diversifiés avec l'apparition des classes de mer et des classes vertes.

Plus tard, les destinations, les contenus et les appellations fluctueront encore : « classe noire » (à dominante spéléologie), « classe vendanges », « classe de ville », d'« éducation à l'environnement », etc.

En 1982, Alain Savary, le ministre de l'Education nationale de l'époque, fait passer les classes de découverte de 51 000 élèves en 1967, à 350 000 en 1982.

Les classes de découverte ont trois objectifs :

- éveiller l'intérêt et la curiosité avec le goût d'observer et d'interroger,
- aborder l'environnement dans sa globalité pour en comprendre la diversité,
- acquérir davantage d'autonomie, vivre des échanges et des relations de confiance mutuelle.

Aujourd'hui, les classes de découverte souffrent de trois difficultés : les contraintes économiques, les questions de sécurité et la complexité des démarches administratives.

Les classes de découverte réclament une nouvelle impulsion

François Brottes : « Les jeunes sont une composante essentielle de la vie de nos territoires. »

Depuis quelques années, le nombre de classes de découverte se réduit comme peau de chagrin : transports trop chers, difficultés économiques des maisons d'accueil, démarches administratives décourageantes, problèmes de sécurité, manque d'incitation des personnels éducatifs… Le colloque grenoblois a servi de laboratoire d'idées.

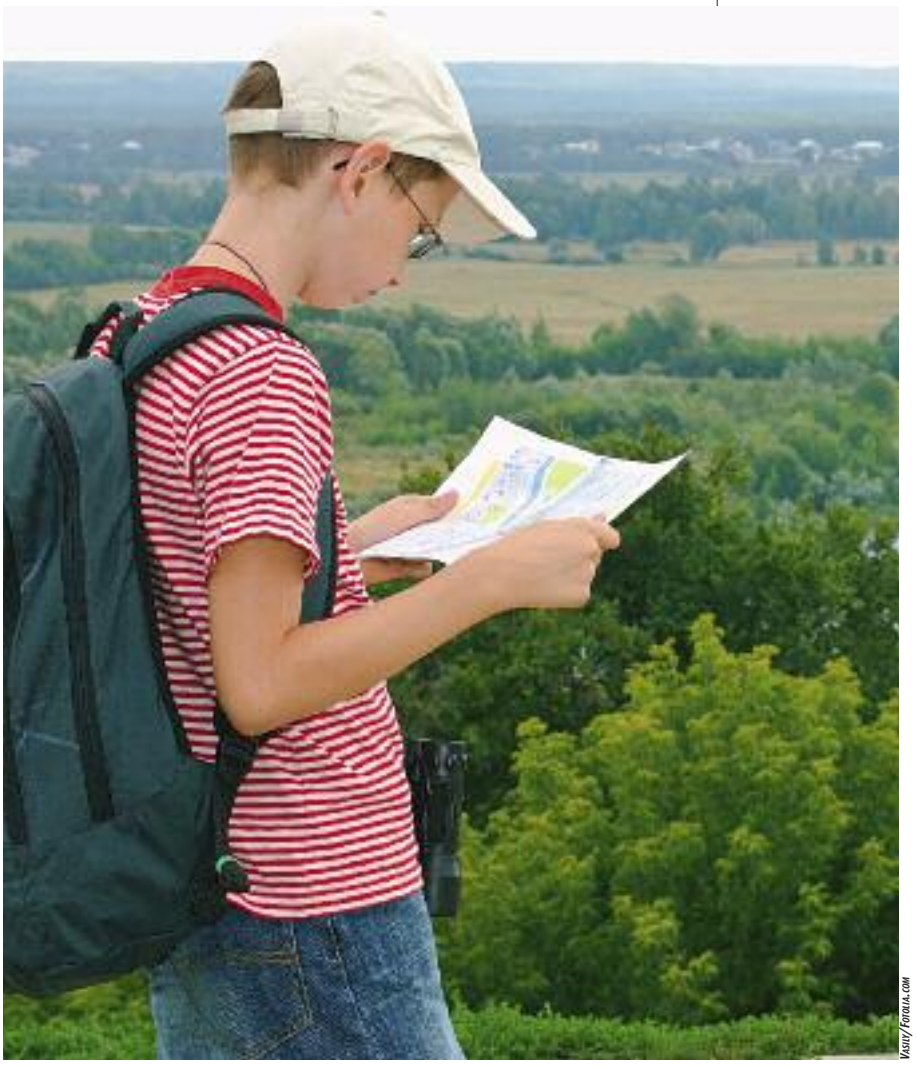
VISUTI/FOTOLIA.COM

Dans son discours introductif, le député de l'Isère, François Brottes, qui représentait le président de l'ANEM, Vincent Descœur, a ouvert les débats en rappelant que l'Association des élus de la montagne a identifié, depuis de nombreuses années, « les jeunes comme une composante essentielle de la vie de nos territoires ».

Après avoir souligné à quel point la présence de l'école vivante dans une commune, ou à proximité, représente « une perspective d'avenir et la garantie d'une population jeune contribuant au développement de l'économie locale », l'ancien président de l'ANEM s'est déclaré préoccupé par la diminution, année après année, du nombre de classes de découverte qui prend, en effet, des dimensions inquiétantes. Or, « les élus de la montagne, a-t-il insisté, sont particulièrement convaincus que la relance du tourisme en montagne passe notamment par la remise à l'honneur des classes de découverte du patrimoine, incluant la pratique du ski des jeunes scolarisés ».

Jean-Karl Deschamps : « On n'a pas vocation à gagner de l'argent mais on n'a pas non plus la possibilité d'en perdre. »

François Brottes a également rappelé que les classes de découverte constituent des moments forts de l'action éducative à l'école dans la mesure où « elles ont pour objectif de faire vivre aux élèves des expériences différentes de celles vécues dans le cadre de la conception traditionnelle de l'acquisition et de la transmission des savoirs à l'école ».

A son tour, Jean-Karl Deschamps, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement, chargé des vacances, du tourisme et des séjours éducatifs, a posé la finalité des classes de découverte en termes d'objectif éducatif : « L'école du XXIe siècle doit prendre en compte la nécessité de placer les enfants dans un contexte qui leur permet de devenir plus grands en découvrant de nouveaux horizons et le quotidien de leurs habitants », a-t-il exposé devant un auditoire d'enseignants, de parents d'élèves, d'élus et de professionnels de la montagne.

Au quotidien, plusieurs obstacles majeurs viennent pourtant doucher l'enthousiasme général : d'une part, des démarches administratives de plus en plus contraignantes, et d'autre part, le manque de mobilisation des pouvoirs publics, et enfin des réalités économiques décourageantes. « On n'a pas vocation à gagner de l'argent mais on n'a pas non plus la possibilité d'en perdre », a résumé Jean-Karl Deschamps. Si, dans l'ensemble, les enseignants demeurent ouverts à l'organisation de classes de découverte, ces multiples

DR

« Les difficultés des classes de découverte ont aussi des répercussions économiques sur le futur du tourisme local, puisqu'on ne donne pas l'occasion à ces futurs adultes de connaître et d'aimer de nouveaux territoires qu'ils auraient eu envie de revisiter plusieurs années plus tard. »

Yvon Bonnot, président de l'Association nationale des élus du littoral, maire de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), ancien député.

QUESTIONS À GILLES BALESTA,

vice-président et ancien président de l'Association des centres de vacances pour enfants

DR

« Nous devons anticiper nos difficultés économiques »

PLM : Les difficultés des classes de découverte vous semblent-elles surmontables ?

Gilles Balesta : Nous ne voulons pas incarner la misère du monde mais nos problèmes sont réels. Ciblons, par exemple, les bâtiments : ils ont été mis aux normes mais au détriment d'investissements qui se révèlent de plus en plus indispensables à leur fonctionnement. Ainsi, si nous ne nous montrons pas capables de régler le problème de la consommation énergétique, nous courons à la catastrophe. De même, l'accueil des handicapés mérite réflexion. Il est évidemment indispensable, mais la réglementation voudrait que chacun de nos établissements soit équipé d'un ascenseur et cette disposition met beaucoup de petits centres en danger de mort. Sur ces deux points, nous devons donc commencer par anticiper les contraintes économiques et rationaliser les mesures de sécurité.

PLM : A vous entendre, les classes de découverte connaîtront un nouvel âge d'or à ce prix. Mais est-ce aussi simple ?

G. B. : Notre volonté d'anticipation doit évidemment s'accompagner d'une volonté politique à tous les niveaux de décision. Il est prioritairement indispensable que les éducateurs deviennent de véritables partenaires de l'Education nationale et, sur le plan économique, que nous puissions bénéficier de la même considération que n'importe quel secteur professionnel méritant.

PLM : Quels conseils donneriez-vous justement aux enseignants ?

G. B. : De ne pas avoir peur. S'ils ont une envie d'intégrer dans leur programme pédagogique une découverte environnementale, le vivre ensemble, ou la première expérience de vie collective, ils trouveront sur des lieux d'accueil bien choisis des personnes qui peuvent les aider à supporter cette charge. C'est aux administrations, à l'inspection académique en particulier, d'accepter et d'encourager ce partage des rôles. Les instituteurs auraient alors la responsabilité des heures scolaires, tandis que le centre prendrait le relais pour la période extrascolaire.

freins font qu'ils y sont moins incités qu'au début des années 1980 quand le ministre de l'Education nationale, Alain Savary, avait programmé leur développement *(voir repères page 7)*.

Ne pas cloîtrer les élèves entre quatre murs de béton, les libérer d'une certaine anxiété, créer des relations différentes entre eux : les atouts des classes de découverte restent cependant tellement nombreux qu'il serait destructeur de ne pas tout faire pour leur donner un nouvel oxygène. Lors du colloque de Grenoble, leurs raisons d'être, leurs bienfaits et ce qu'il est possible d'envisager pour les optimiser, ont été minutieusement passés en revue. Ainsi, le président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), Jean-Jacques Hazan, a relevé que les parents sont très demandeurs de ces départs qui permettent à leurs enfants de découvrir le monde et de compenser les inégalités sociales et culturelles.

> Jean-Jacques Hazan : « Les parents sont très demandeurs de ces départs qui permettent à leurs enfants de découvrir le monde et de compenser les inégalités sociales et culturelles. »

Bernard Julliard, ancien conseiller général de la Savoie, a, lui, réclamé davantage de cohérence administrative afin de favoriser les démarches du monde éducatif. Dans ce contexte, l'idée que les classes de découverte ne doivent pas être rayées d'un trait de plume des lignes budgétaires ne pouvait que recueillir tous les suffrages. A l'arrivée, un fil rouge : chaque enfant doit avoir le droit d'aller voir d'autres endroits que son lieu de vie. Et une conviction renforcée : tous les acteurs concernés n'ont pas d'autre choix que de se relever les manches pour donner un nouvel élan aux classes de découverte.

CE QUE DEMANDE L'ANEM

Les élus de la montagne sont convaincus que la relance du tourisme en montagne passe notamment par la remise à l'honneur des classes de découverte du patrimoine, incluant la pratique du ski des jeunes scolarisés. L'ANEM plaide en faveur de la promotion de ce type d'activité pédagogique. Elle insiste sur plusieurs axes fondamentaux des classes de découverte.

Moments forts de l'action éducative à l'école, elles ont pour objectif de faire vivre aux élèves des expériences différentes de celles vécues dans le cadre de la conception traditionnelle de l'acquisition et de la transmission des savoirs à l'école. L'Association remarque encore que ces séjours scolaires favorisent le dépaysement, l'approche de milieux nouveaux tels que la montagne.

Avec le thème de l'éducation à l'environnement, les lois Grenelle ont remis au goût du jour les classes de découverte qui n'étaient plus soutenues, notamment par le jeu des règles d'encadrement des sorties scolaires, souligne encore l'ANEM. L'Association estime donc souhaitable que le budget de l'enseignement scolaire en tienne compte et affiche désormais cet objectif, en rappelant que le milieu naturel montagnard s'y prête tout naturellement.

VINCENT NGUYEN/AFP

LA SNCF MONTRÉE DU DOIGT

Transports trop chers, trajets compliqués, longues attentes dans les gares, la SNCF ne ferait rien pour favoriser les départs en classes de découverte. Son chargé de clientèle, Pascal Niel, a eu beau énumérer les avantages qui peuvent leur être consentis (jusqu'à 75 % de réduction sur certains trains), sa démonstration est facilement démontée par plusieurs intervenants. « Pour obtenir des billets à ce prix, il faut se lever tôt », ironise le président de la FCPE, Jean-Jacques Hazan. « Il faut retenir ses places au moins six mois à l'avance », dénonce Bernard Julliard, ancien conseiller général de Savoie, professeur d'histoire-géographie. « Les trains sont toujours complets », hausse les épaules un autre. « Je n'arrive pas à comprendre, renchérit quelqu'un, pourquoi un transport en autocar coûte moins cher qu'un transport en train. » Devant cette volée de bois vert, Pascal Niel a promis de faire son possible pour trouver des solutions.

TRIBUNE LIBRE À GUY CHAUMEREUIL,

président de la Grande Traversée des Alpes

DR

« La montagne aime-t-elle les jeunes ? »

Ancien directeur de la station France Bleu Pays de Savoie, ancien spécialiste montagne pour France Inter et France Info, pendant deux ans directeur général de la Fédération française des clubs alpins, le président de la Grande Traversée des Alpes dénonce la sanctuarisation de la montagne. Guy Chaumereuil entrevoit néanmoins depuis deux ou trois ans une prise de conscience qui pourrait aboutir à ce que le monde de la montagne se réunisse autour d'un projet qui prendrait en considération les attentes des jeunes.

« On se demande souvent si les jeunes aiment la montagne mais, en ce qui me concerne, je poserais la question autrement : "Est-ce que la montagne aime les jeunes ?" La montagne reste en haut. Elle ne va pas chercher les jeunes où ils sont : en ville, dans les universités, les lycées, les collèges, dans les bars, dans les quartiers étudiants, etc. Ensuite, qu'est-ce que l'on offre à ces jeunes ? L'hiver, des navettes existent pour des raisons économiques, mais, l'été, il n'y en a plus. Ensuite, quand les jeunes arrivent en montagne, l'hébergement touristique classique est trop cher pour eux. En outre, l'image que les professionnels de la montagne continuent de donner aux 15-25 ans est totalement discriminante, c'est un ordre moral : la montagne, c'est l'effort ; la montagne, ce sont des valeurs à respecter ; la montagne, c'est une nature à préserver. Je ne nie pas tout cela mais on leur présente une montagne négative qui serait d'abord une montagne d'apprentissage et d'éducation. Or, ces valeurs, beaucoup de jeunes les portent déjà. Ils recherchent des endroits naturels et beaux mais leur premier désir est de se retrouver entre eux, de pouvoir échapper à la pression du bas. En montagne, ils veulent qu'on leur fiche la paix, simplement vivre entre eux, paisiblement. Ils ne veulent pas forcément prendre un piolet. Ils veulent prendre un chemin qui n'est pas trop difficile, aller jusqu'à un lac, pouvoir y bivouaquer et refaire le monde entre eux. Je préconise une montagne *no stress*, une montagne paisible, une montagne fraternelle, une montagne où les jeunes seront accueillis de la même manière que les autres clients, une montagne de fête. »

Claude Comet : « L'urgence, c'est maintenant »

La montagne n'est pas qu'un irremplaçable terrain de découverte pour les enfants, elle peut offrir aux jeunes de 15 à 25 ans un grand domaine d'épanouissement grâce à des séjours qui permettent de s'adonner à de nombreuses activités. Reste à leur donner envie de venir. C'est ce défi que les acteurs de la montagne doivent relever.

Claude Comet a évoqué avec force et conviction la réflexion récemment initiée par le conseil régional de Rhône-Alpes « Montagne : prospective 2040 ». « Notre objectif, a insisté la conseillère déléguée au tourisme et à la montagne, est de fabriquer les citoyens de demain mais nous n'y arriverons pas si nous ne prenons pas le dossier à bras-le-corps. Il faut que nous déterminions d'urgence comment avancer, qui fait quoi, qui s'occupe de quoi, jusqu'au plus haut sommet de l'Etat. » Penser, en 2012, la montagne à l'horizon 2040, c'est cela.

A Grenoble, cette volonté de changer de cap a été mise en évidence. Avec des précurseurs qui ont raconté leurs expériences, lesquelles sont parfois avant-gardistes. Yves Exbrayat, directeur de la maison de la montagne de Grenoble, a disséqué l'opération de la ville « 1 000 jeunes à la montagne » destinée à populariser la montagne auprès de la population junior. Luc Leyre, président du groupe de tourisme et loisirs Altiplano, a détaillé l'initiative « Ligne directe » entre les villes et la montagne. Et Bruno Cherblanc, directeur des Portes du Soleil, a présenté, avec enthousiasme, le festival « Rock The Pistes » qui permet d'attirer de nouvelles clientèles de jeunes en altitude.

> Alain Pilaud : « Nous devons être très volontaristes, aussi bien pour les classes de découverte que pour la présence des jeunes en montagne. »

DR

Claude Comet est conseillère en charge de la montagne et du tourisme de la Région Rhône-Alpes.

En 2010, un livre blanc (http://www.assises-delalpinisme2011.fr), dans lequel Guy Chaumereuil, président de la Grande Traversée, a pris une part prépondérante, avançait déjà plusieurs solutions. Il y a urgence. Ce qu'Alain Pilaud, adjoint au maire de Grenoble, a conclu en ces termes : « Nous devons être très volontaristes, aussi bien pour les classes de découverte que pour la présence des jeunes en montagne et si nous parvenons à inverser la tendance, nous serons tous gagnants. »

Sinon, a menacé Claude Comet, c'est le mythe de Sisyphe, le fils d'Eole, condamné à hisser perpétuellement un rocher sur une montagne et lorsqu'il en apercevait le sommet, la grosse pierre, à chaque fois, roulait jusqu'en bas. Pour la déléguée au tourisme et à la montagne au conseil régional Rhône-Alpes, c'est la montagne française qui tombera de haut si une vraie politique d'avenir n'est pas rapidement mise en place.

DR

Hébergement : précisions sur les procédures de classement

Un décret et trois arrêtés publiés au *Journal officiel* du 8 mai 2012 sont venus préciser les normes et les procédures de classement des hébergements touristiques marchands et des meublés de tourisme.

Le décret rappelle qu'à compter du 1er juin le groupement d'intérêt économique Atout France devient responsable, en lieu et place du préfet de département, de la procédure et des décisions de classement des hébergements touristiques marchands (à l'exception des meublés de tourisme). Le texte prévoit également une procédure dématérialisée et confie à Atout France, à la place du ministère chargé du Tourisme, le soin d'homologuer le format du dossier de demande de classement.
Le classement devient en outre accessible à tout hôtel, quel que soit le nombre de chambres (contre six chambres actuellement).
En ce qui concerne les meublés de tourisme, le décret prévoit que la transmission de la demande de classement se fasse par tout moyen, et que le classement soit prononcé par les organismes chargés des visites de classement. Le décret précise aussi les modalités de déclaration en mairie.
Un premier arrêté supprime l'homologation des éléments du dossier de demande de classement par arrêté du ministre chargé du Tourisme.
Un deuxième arrêté simplifie la terminologie relative aux organismes de contrôle des meublés de tourisme. Un organisme évaluateur qui ne bénéficie plus du niveau de certification devra en informer Atout France et non plus le représentant de l'Etat dans le département.
Il supprime également l'indication des informations devant figurer sur la liste des meublés de tourisme, et fixe un modèle de décision de classement de ceux-ci.
Enfin, un dernier arrêté portant lui aussi sur les meublés de tourisme, impose aux organismes chargés de réaliser la visite de classement, de rendre Atout France destinataire de l'attestation de conformité au cahier des charges de la procédure d'inspection et des éventuelles conventions de délégation de pouvoir de contrôle.
A défaut d'une telle transmission, l'organisme ne pourra ni effectuer les visites de contrôle des meublés, ni prononcer le classement. En outre, l'arrêté simplifie la terminologie relative aux organismes de contrôle.

TOM DARISON/FOTOLIA.COM

Atout France remplace désormais le préfet dans la procédure de classement.

Vous pouvez retrouver ces décrets sur le site de l'ANEM : www.anem.org

GORILLA/FOTOLIA.COM

Bilan plutôt satisfaisant pour la saison de ski 2011-2012

La saison hivernale vient de s'achever, le temps pour *PLM* de faire un premier bilan plutôt satisfaisant de la période qui s'est écoulée.

Si les chiffres ne sont pas complètement connus à ce jour, le niveau de fréquentation a été globalement satisfaisant, avec une augmentation d'environ 2 % durant la saison écoulée, avec près de 55 millions de journées skieurs, mais sans atteindre le record de 2008-2009 (59 millions de journées skieurs), selon Domaines skiables de France (DSF).
Les situations sont toutefois assez différentes selon les massifs. Les professionnels pyrénéens annoncent globalement une « bonne » saison, tout comme ceux du Jura et d'une partie des Vosges et des Hautes-Alpes et, « excellente » pour les professionnels des Alpes du Nord, notamment de Savoie et de Haute-Savoie, massifs qui représentent près de 80 % de l'offre nationale.
En revanche, pour certaines petites stations des Alpes du Sud, du Massif central, voire des Vosges, la saison semble en retrait par rapport à l'année précédente. Ces stations devraient bénéficier du fonds de mutualisation Nivalliance, qui peut compenser jusqu'à 12 % de la perte de chiffre d'affaires.
Des informations plus détaillées dans l'Observatoire national des stations de montagne sont publiées par Ski France et Atout France.

Une nouvelle circulaire pour la modernisation des bâtiments d'élevage

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Une circulaire du 11 avril 2012 du ministère de l'Agriculture contient les dernières instructions et précisions sur l'application du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) pour les filières bovine, ovine et caprine, et l'aide à la mécanisation en zone de montagne pour 2012.
La circulaire introduit en particulier deux nouveautés appréciables. La première ouvre une possibilité supplémentaire de dérogation à la règle de périodicité des cinq ans pour pouvoir déposer une nouvelle demande d'aide. Cela répond notamment à une des critiques les plus fréquentes concernant ce mécanisme d'aide. La seconde nouveauté est l'éligibilité des fosses à lisier au poste « autres constructions », dans le cadre du plan « particules de l'air », permettant ainsi d'aider à la construction d'un plus grand nombre de ces fosses.
Enfin, la circulaire apporte également des réponses et des précisions aux questions le plus couramment formulées par les services déconcentrés au Bureau de l'installation et de la modernisation.

ENVIRONNEMENT

LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE AUTORISE L'ABATTAGE DE ONZE LOUPS EN FRANCE EN 2012

Deux arrêtés parus au *Journal officiel* du 10 mai spécifient, pour la saison d'estive 2012-2013, les modalités du protocole de retrait du loup. Le premier détermine la liste des départements dans lesquels les tirs de prélèvement peuvent être autorisés par le préfet, dans le respect de certaines conditions préalables (répétition des attaques et fragilisation de l'économie des exploitants éleveurs). Le deuxième arrêté fixe à onze le nombre maximum de loups (mâles ou femelles, jeunes ou adultes) dont la destruction est autorisée. Toutefois, l'article 2 du texte précise que, dès que huit loups auront été abattus (soit par tir officiel, soit par braconnage), les tirs de prélèvement seront suspendus et seuls les tirs de défense seront autorisés. En d'autres termes, les trois derniers loups à abattre pourraient l'être « accidentellement » par les bergers autorisés à pratiquer des tirs de défense.

LES ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ DE RETOUR EN SEPTEMBRE

C'est au palais du Littoral de Grande-Synthe (Nord) que se tiendra, du 26 au 28 septembre, la deuxième édition des Assises nationales de la biodiversité. Il s'agit d'un rendez-vous important pour l'ensemble des acteurs engagés dans la mutualisation de solutions en faveur de la préservation de notre écosystème. Grande-Synthe, qui s'est imposée comme la ville « la plus nature » de France, a choisi de joindre son expertise à celle des 2 000 adhérents de l'association Les Eco Maires.
Cet événement marque une nouvelle étape de la stratégie, engagée depuis plusieurs années par les différents partenaires présents lors de cet événement, pour répondre aux nombreuses attentes des collectivités dans le domaine stratégique de la gestion des espaces naturels et la préservation de la biodiversité aux échelons territoriaux.
En trois jours, douze tables rondes, quatre ateliers, deux grands formats et deux séances plénières permettront aux élus, aux spécialistes et aux représentants des secteurs privés, publics et associatifs, de partager leur expertise dans le but de rassembler les éléments de connaissance autour de thèmes centraux susceptibles de nourrir les changements attendus.
Contact : presse@idealconnaissances.com

LA RÉINTRODUCTION DE L'OURS, UNE MANIPULATION ?

Ingénieur écologue de formation et médiateur de justice, David Chétrit procède ici à une remise en perspective sur plus d'une vingtaine d'années de la politique de réintroduction de l'ours.
Il mène l'enquête pour montrer au lecteur que « cette controverse ne doit sa longévité qu'à l'accumulation et à l'entretien opportun d'approximations, de préjugés, de contre-vérités, d'incertitudes et d'interprétations ».
Dédié aux bergers « d'hier et de demain », l'ouvrage démystifie les argumentaires des pour et des contre, sans pour autant les renvoyer dos à dos, mais pour qu'on accorde une priorité légitime à l'expression des acteurs locaux.
La Réintroduction de l'ours, l'histoire d'une mystification, éd. Privat, 270 pages, 18 euros.

Le Comité des Régions juge trop timorée la future politique agricole de l'Union européenne

Le Comité des Régions a adopté le 5 mai, à une large majorité, le projet d'avis sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC), dont le président de la Région Auvergne, René Souchon, était le rapporteur.

Au cours de la présentation du texte, le président Souchon a insisté sur la nécessité d'une réforme en profondeur de la PAC, en rappelant que «l'agriculture européenne devra relever des défis majeurs dans les années à venir : la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, le changement climatique, la préservation du milieu rural et le niveau de vie des agriculteurs ». Dans cette perspective, le rapporteur a critiqué les propositions de la Commission qui ne sont pas, selon lui, à la hauteur des défis auxquels l'agriculture européenne sera prochainement confrontée. Ainsi, l'avis du Comité pointe une répartition des aides trop inégale entre les exploitants agricoles, ainsi que des mesures de verdissement (aides soumises à une éco-conditionnalité) trop générales et peu adaptées, au regard de l'ampleur des changements à réaliser en matière environnementale.
Le Comité des Régions a également souhaité défendre le maintien du couplage des aides agricoles à la production dans quelques situations particulières, et notamment pour certaines productions ou certaines Régions fragiles. Enfin, les membres du Comité des Régions désirent que les règlements de la prochaine PAC entretiennent plus de liens avec d'autres politiques sectorielles de l'Union, telles que l'énergie, la lutte contre le changement climatique ou encore la pêche.
Plus d'info : http://cor.europa.eu/fr/news/pr/Pages/comite-des-regions-propose-PAC-plus-juste-ambitieuse.aspx

DR

René Souchon : «L'agriculture européenne devra relever des défis majeurs dans les années et décennies à venir : la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, le changement climatique, la préservation du milieu rural et le niveau de vie des agriculteurs.»

SEMAINE DES RÉGIONS EUROPÉENNES DE L'INNOVATION 2012

Organisée en étroite collaboration avec la Commission européenne, la WIRE 2012 (Week of Innovative Regions in Europe) ou Semaine des Régions européennes de l'innovation 2012, se déroulera à Cracovie, en Pologne, les 4 et 5 juin. Ce forum annuel réunissant les principaux acteurs du développement régional, fondé sur la connaissance et l'innovation, mettra l'accent sur les problèmes que soulève la mise en œuvre effective de l'Union de l'innovation à l'échelon régional pour la période 2014-2020. L'objectif de la conférence WIRE 2012 est de présenter les principaux obstacles et les défis à relever concernant le développement de l'innovation dans les Régions et d'élaborer des recommandations à destination des décideurs régionaux dans ce domaine.
Plus d'info : www.wire2012.eu

« MONT-BLANC VERSANT DURABLE » REVIENT

Intitulée « Il sera une fois », la deuxième édition de Mont-Blanc Versant Durable a eu lieu à Chamonix du 31 mai au 2 juin. Cette rencontre annuelle interdisciplinaire, si elle s'adresse avant tout aux professionnels (acteurs du tourisme, décideurs, chercheurs et experts, scientifiques, responsables associatifs…), cherche à mêler les publics afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, et s'ouvre aussi au plus grand nombre, avec des soirées débats, des animations, des films et des spectacles grand public. Cette rencontre a été organisée dans le cadre du projet Vallée Ecotouristique Exemplaire financé par l'Europe, l'Etat et la Région Rhône-Alpes.
Parmi les diverses animations proposées : la projection de films sur le tourisme de montagne, la visite de la chaufferie bois de Vallorcine (Haute-Savoie) ou la découverte de la ferme d'alpage de Payot, le point phare du programme étant la présentation du plan climat-énergie territorial de la Vallée de Chamonix. Celle-ci intervenait au terme de deux journées de conférences portant sur des thèmes aussi divers que les relations entre habitants et résidents secondaires, les moyens de se démarquer, les raconteurs d'histoire ou le palmarès des stations.

Plus d'info :
http://www.montblancversantdurable.fr/

ROMAN KOROTAEV/FOTOLIA.COM

Coup d'accélération pour l'accès au haut débit en zone de montagne

L'opérateur Eutelsat a lancé le 25 avril une vaste opération de formation auprès de 1 000 antennistes pour les aider à répondre aux besoins, en termes d'appui technique, des utilisateurs du service haut débit Tooway™ de réception d'Internet par satellite.

Le service haut débit Tooway™, disponible à partir du satellite de nouvelle génération KA-SAT, permet aux foyers situés à l'écart des réseaux terrestres, en zone blanche, d'accéder à Internet dans des conditions de coût et de qualité de connexion équivalentes à celles d'une ligne ADSL.

Baptisée Campus Tooway KA-SAT, cette campagne de formation couvrira l'ensemble des Régions du territoire national jusqu'au 30 juin. Cette formation répond à une large demande exprimée par les professionnels de l'antenne qui aspirent à élargir leurs activités en apportant à leur clientèle, pour l'Internet, un service de qualité identique à celui qu'ils fournissent pour la télévision.

Jean-François Frémaux, directeur du développement marchés et produits au département multimédia d'Eutelsat l'affirme : « Eutelsat a la volonté de favoriser l'accès de tous au haut débit. Grâce au savoir-faire acquis lors de cette formation, les antennistes labellisés seront parfaitement en mesure d'apporter aux particuliers et aux entreprises une prestation fiable, adaptée aux spécificités de l'équipement KA-SAT. »

Cette opération s'inscrit dans la continuité du programme de démonstration gratuite mené fin 2011 par Eutelsat en partenariat avec l'ANEM et l'Assemblée des départements de France (ADF). Pour les participants, particu-

> Les antennistes labellisés seront parfaitement en mesure d'apporter une prestation fiable aux particuliers et aux entreprises.

RuraliTIC
TIC & Territoires

L'Université d'été du Numérique et des Territoires

7ème ÉDITION

12 & 13 SEPTEMBRE 2012 / Centre des Congrès d'Aurillac

- En 2012, **RURALITIC** vous fait découvrir comment **le numérique crée** de la **richesse** et de l'**emploi local**.
- **750** participants (dont 600 élus locaux)
- **7** conférences stratégiques
- **20** ateliers pratiques
- **30** exposants technologiques

A l'heure où un véritable Territorial Business Act basé sur les TIC se dessine,
mettons nos énergies en réseaux

Programme, renseignements et inscription / **www.ruralitic.org**

projet co-financé par l'Union européenne, l'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional (FEDER)

Partenaires fondateurs

Partenaires officiels

Partenaires industriels

Organisé par

Cette opération s'inscrit dans la continuité du programme de démonstration gratuite mené fin 2011 par Eutelsat en partenariat avec l'ANEM et ADF.

DR

liers, très petites entreprises ou établissements publics situés dans douze départements – dont neuf de montagne – de France métropolitaine, cette démonstration avait été l'occasion de valider sur le terrain la réalité des performances du service Tooway™.

LES DATES

5 juin – Journée mondiale de l'environnement

10 juin – Premier tour des élections législatives

17 juin – Second tour des élections législatives

L'ÉLU DU MOIS

MAX RASPAIL : SENTINELLE DU TERRITOIRE

DR

Agriculteur de métier, élu conseiller municipal en 1983, puis adjoint en 1989, Max Raspail est depuis 1995 maire de Blauvac, une commune du Vaucluse de 436 habitants étagée entre 224 et 831 mètres d'altitude.
Il est également impliqué, en tant que membre de son bureau, dans les travaux du syndicat mixte chargé d'élaborer le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Mont Ventoux. Egalement conseiller général du canton de Mormoiron depuis 2004, date à laquelle Max Raspail transmet l'exploitation familiale à son fils, il est le président de la commission aménagement du territoire, agriculture et alimentation de l'assemblée départementale. A ce titre, il a défendu il y a quelque temps l'attribution aux exploitants agricoles par le département d'aides à l'acquisition de matériels d'occasion, au moment où la Région supprimait les siennes. Il veille aussi aux investissements du conseil général en matière de voirie et de réseaux avec le souci constant d'un apport de confort et de sécurité aux populations locales et d'attractivité pour le territoire.

PRODUITS DE MONTAGNE

L'ANEM entendue sur les signes de qualité

L'ANEM a reçu le 10 mai un des chercheurs chargés de l'étude sur les pratiques et les aspects légaux de l'usage du terme « Montagne » sur les produits agricoles et alimentaires, engagée pour le compte de la Commission européenne par l'Institut pour les études technologiques de prospective (IPTS) implanté à Séville en Espagne. Cette étude, qui couvre onze Etats européens (France, Italie, Espagne, Portugal, Grande-Bretagne, Autriche, Suisse, Roumanie, Norvège, Slovénie et Slovaquie), recense les pratiques d'étiquetage des produits mentionnant la dénomination « Montagne ». Ensuite elle analysera ces usages et réalisera une typologie, notamment en ce qui concerne les abus, puis étudiera les différents dispositifs légaux qui prévoient directement ou indirectement d'utiliser le terme « Montagne » et de le protéger, ainsi que les éventuelles décisions de justice concernant ce sujet.
L'échange informel auquel a donné lieu cette visite a permis de rappeler l'engagement dans la durée des élus de la montagne sur ce dossier et de faire valoir leur attachement à l'objectif d'une réglementation européenne sur l'usage du mot « Montagne » en matière d'étiquetage. Ils considèrent qu'il doit se traduire par une véritable valeur ajoutée pour les producteurs de montagne, facilement accessible pour eux, valorisante pour l'identité des produits, et se démarquant, sans ambiguïté pour le consommateur, des certifications de qualité.

Serge Pilicer, président de Ruralitic :

« POUR 95 % DES ÉLUS RURAUX L'ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT EST LA PRIORITÉ À MOYEN TERME »

DR

PLM : Vous préparez la 7e édition de Ruralitic, toujours à Aurillac, au cœur de la ruralité de moyenne montagne. Quel bilan faites-vous de ces sept années ?
Serge Pilicer : Il y a six ans, les élus ruraux manquaient d'information sur le numérique et étaient dans l'expectative : quel bénéfice pour le territoire ? quel coût pour la collectivité ? L'an dernier, dans le cadre d'une étude que nous avons conduite, 95 % des élus ruraux ont affirmé que l'arrivée du très haut débit (THD) était leur objectif prioritaire à moyen terme. Fin 2011, le président et la secrétaire générale de l'ANEM ont chacun déposé une proposition de loi rédigée dans les mêmes termes, organisant un déploiement équilibré et coordonné du très haut débit, démontrant ainsi l'engagement des élus de la montagne dans ce combat.
PLM : Quel sera le programme de Ruralitic 2012 ?
S. P. : cette année, Ruralitic a pour objectif de mettre les énergies en réseau pour créer de la richesse et de l'emploi local (téléactivité, renforcement des lieux de médiation numérique, intermodalité des transports, implication du monde agricole dans le développement numérique).
La ruralité est une aspiration forte des Français et le numérique constitue un générateur d'activités facilement localisables à la campagne. Au-delà de l'information, Ruralitic 2012 maintient son effort pour mobiliser tous les acteurs, publics et privés, autour du chantier fondamental du numérique territorial, qui déterminera les conditions d'un avenir rural, évidemment digital !

VALVET

28e CONGRÈS : RÉSERVEZ LA DATE !

BASTELICA (CORSE DU SUD)
LES JEUDI 25
ET VENDREDI 26 OCTOBRE

Plus d'info sur www.anem.org

TOOWAY™,
LE HAUT DÉBIT PARTOUT EN MONTAGNE

crédits photos : Getty Images / iStock

Une nouvelle ère s'ouvre pour l'Internet haut débit des zones rurales grâce à KA-SAT, le satellite révolutionnaire conçu exclusivement pour l'Internet.

Le plus puissant satellite en Europe aujourd'hui, KA-SAT propulse Tooway™ à des vitesses allant jusqu'à 10 Mégabits en réception et 4 Mégabits en émission. Sur 100% du territoire national, et donc 100% des zones rurales, Tooway™ sur KA-SAT est la solution la plus simple et la plus économique pour mettre fin à l'isolement numérique de plus de 200 000 foyers en France.

Les utilisateurs Tooway™ bénéficient de toutes les possibilités du triple play : accès Internet haut débit, téléphone et télévision par la même parabole. Les professionnels (PME, artisans, exploitations agricoles) disposent d'offres adaptées leur permettant de se connecter jusqu'à 50 Mégabits.

Grâce à Tooway™ les collectivités peuvent étendre très rapidement leurs réseaux de télécommunications sans aucune limitation géographique ni dépenses en infrastructures.

Ligne directe collectivités : tel. 01 5398 4546
Courriel : contact@tooway.com

tooway™
L'Internet haut débit pour tous

www.eutelsat.fr – www.tooway.fr